

COMMUNIQUE

Le Comité Technique (CT) du FONAREDD a tenu sa 25^{ème} réunion le lundi 9 septembre 2019.

Le CT a examiné les dossiers suivants : (i) Termes de Référence (TdR) Normes REDD+ pour les Mines et Hydrocarbures, (ii) TdR de l'Évaluation à mi-parcours du FONAREDD, et (iii) Note de nouvelle programmation pour 2019/2020.

1. TdR Normes REDD+ pour les Mines et Hydrocarbures

Le Secrétariat Exécutif (SE) FONAREDD a présenté les Termes de Référence Normes REDD+ pour les secteurs des Mines et Hydrocarbures. Ceux-ci serviront de cadrage pour l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour le portage d'un programme d'appui à leur formulation et pilotage.

Les discussions et échanges du CT ont porté sur : (i) la portée du programme ; (ii) la pertinence des interventions sectorielles ; (iii) le rôle de l'Agence Congolaise pour l'Environnement ; (iv) la clarification du cadre normatif légal et institutionnel, et (v) l'agencement budgétaire, avec la proposition d'augmentation de l'enveloppe à 5 Millions telle que prévue dans le Plan d'Investissement.

Compte tenu de la pertinence d'initier les actions permettant d'adresser ce moteur sous-jacent de déforestation, l'élaboration des Normes REDD+ définies sur base de la législation existante, dont la loi-cadre sur l'environnement et le nouveau code minier, le CT a validé les TdRs Normes REDD+ et a recommandé au SE FONAREDD de circuler la version finale. **L'AMI sera lancé d'ici fin Septembre en vue d'une approbation d'un document de programme avant la fin de l'année.**

2. TdR de l'Évaluation à mi-parcours

Dans le cadre de sa mission de garantir le contrôle qualité, le respect des critères REDD+, et en vue d'améliorer l'efficacité de son mandat, le FONAREDD lance une évaluation à mi-parcours. Celle-ci se penchera sur les acquis, la mission, le mode opératoire et les partenariats qui seront analysés sous les 5 critères de l'OCDE-DAC : pertinence, efficacité, efficacité, durabilité, impacts. Cette évaluation viendra alimenter la préparation de la nouvelle itération du Plan d'Investissement REDD+ 2021 – 2025

A cet effet, un premier jet des TdR a été examiné en Comité Technique, lequel a émis des observations pertinentes qui seront incluses dans une prochaine version des TdR. L'évaluation sera entreprise par une entité ou des experts indépendants et se déroulera de Janvier à Avril 2020.

3. Note de programmation pour 2019/2020

Le FONAREDD assume la fonction de programmation des financements disponibles et de lever de nouveaux financements de manière à réaliser les objectifs du Plan d'Investissement. Cette programmation est effectuée de manière évolutive, tenant compte des dynamiques émergentes. C'est ainsi qu'une nouvelle note de programmation 2019/2020 a été présentée, ainsi que des propositions pour faciliter cette programmation. Les échanges et discussion du CT ont porté notamment sur : (i) l'identification des programmes par le SE FONAREDD ; (ii) la sélection des agences d'exécution et leur éligibilité ; (iii) le choix de la zone géographique ; (iv) l'identification des risques, ainsi que (v) l'agencement budgétaire.

Le CT a validé la Note de programmation pour la période 2019-2020 pour une enveloppe totale de 31,4 M USD. Cette programmation comprend :

- Programmes Intégrés : augmentation de l'enveloppe PIREDD Mongala à 12MUS\$ permettant un élargissement thématique et géographique ; PIREDD Maniema avec la GIZ en gré à gré ; augmentation de l'enveloppe PIREDD Oriental de 8MUS\$ dédiée à la facilitation des accès et du suivi-évaluation ; contribution de 6MUS\$ au PIREDD Plateau dans le Mai Ndombe en complément au financement du Fonds d'Investissement pour les Forêts qui arrive à terme.
- Programmes sectoriels : augmentation de l'enveloppe affectée aux Normes pour les Mines et Hydrocarbures en Forêts à 5MUS\$, l'enveloppe initiale de 2.4MUS\$ étant jugée trop faible.

Le CT demande au SE de lancer les TdR et les AMIs dans les plus brefs délais et recommande au SE de tenir compte des observations et recommandations de ses membres, qui portent notamment sur la diversification des financements futurs vers d'autres provinces, et d'élaborer une version définitive à circuler sur base de non objection.

Fait à Kinshasa, le 10/09/2019

Pour le Secrétariat Exécutif



Félicien Mulenda
Coordonnateur

Pour le Comité Technique



Aimé Kasenga
Président